

## Fonds de dotation M.E.S.A

En soutenant le Fonds, les dirigeants d'entreprises se mobilisent aux côtés de la Banque Alimentaire Béarn et Soule pour agir afin de réduire la précarité alimentaire sur leur territoire.

### Bulletin de soutien

Entreprise : .....

Mme / M. : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Tél fixe : ..... Portable : .....

J'apporte le soutien de mon entreprise au MESA par le versement d'un don de :

5 000 €       2 000 €       1 000 €       500 €       Autre : .....

↓	↓	↓	↓	↓
2 000 €	800 €	400 €	200 €	.....
<b>Montant après déduction fiscale</b>				

J'effectue mon paiement par :

→ **Chèque bancaire :**

à l'ordre du MESA – 9 rue Corps Franc Pommiès – 64140 BILLÈRE

→ **Virement bancaire :**

IBAN FR76 1690 6700 2351 0804 2686 070 – Crédit Agricole Pyrénées Gascogne

À ..... Le ..... Signature :

**Le Conseil d'Administration du MESA vous remercie pour votre générosité.**

**Vous recevrez en retour le reçu fiscal qui permettra de déduire 60% d'impôt du montant de l'impôt sur les sociétés.**

#### RÉGIME FISCAL ASSOCIATIF :

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a instauré un dispositif fiscal attractif pour favoriser le développement des fonds de dotation. Lorsqu'une Entreprise fait un don, elle bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don dans la limite de 0,5 % de son chiffre d'affaires H.T avec une possibilité de reporter l'excédent sur 5 ans en cas de dépassement du plafond. Le bénéficiaire peut également consentir une contrepartie en nature au donateur (diffusion du logo, don en marchandises ou en services...). Ainsi, un don de 1000 € entraîne une baisse d'impôt sur les sociétés de 600 €, soit un coût net de 400 € pour l'entreprise.